



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Mont-Blanc, présidée par Monsieur le maire Jean Simon Levert et tenue le 14 décembre 2022, à 20h57 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean Simon Levert, maire
- Monsieur Michel Bédard, conseiller
- Madame Anne Létourneau, conseillère
- Monsieur Alain Lauzon, conseiller
- Monsieur André Brisson, conseiller
- Monsieur Guy Simard, conseiller
- Madame Carol Oster, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS :

- Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
- Monsieur Matthieu Renaud, directeur général adjoint

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Jean Simon Levert, la séance spéciale est ouverte à 20h57.

RÉSOLUTION 11921-12-2022
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Période de questions
4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant l'imposition des taxes
5. Conclusion d'un protocole d'entente avec le Domaine Bellevue pour la location de la salle la Doyenne
6. Conclusion d'un protocole d'entente avec la Société d'histoire de la repousse
7. Conclusion d'un protocole d'entente avec la Maison des Arts Saint-Faustin
8. Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
9. Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
10. Autorisation et financement de divers projets
11. Retiré
12. Approbation du décompte numéro 3 final de Pavages Multipro inc. pour les travaux de réfection routière du chemin des Lacs
13. Addenda au protocole d'entente entre la Municipalité et 9080-0160 Québec inc.



14. Addenda au protocole d'entente entre la Municipalité et ImNord inc. pour le projet de développement multifamilial par ImNord inc.
15. Embauche de Madame Morgane Aubuchon à titre de stagiaire au service des sports, loisirs et culture
16. Période de questions
17. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DES QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

AVIS DE MOTION 11922-12-2022

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 301-2022 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES

Madame la conseillère Carol Oster donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 301-2022 décrétant l'imposition des taxes et procède au dépôt du projet de règlement 301-2022.

RÉSOLUTION 11923-12-2022

CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE DOMAINE BELLEVUE POUR LA LOCATION DE LA SALLE LA DOYENNE

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente établissant les modalités d'utilisation et de financement par lequel Domaine Bellevue de Saint-Faustin-Lac-Carré met à la disposition exclusive de la Municipalité la salle La Doyenne située au 1176, rue de la Pisciculture a été négocié;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature dudit protocole d'entente couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente préparé par les services administratifs municipaux en collaboration avec les représentants du Domaine Bellevue de Saint-Faustin-Lac-Carré, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11924-12-2022

CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA REPOUSSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité met à la disposition de la Société d'histoire de la Repousse deux salles à l'étage de l'ancien presbytère situé au 1171, rue de la Pisciculture pour les fins de ses activités;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir pour l'année 2023 les modalités de soutien technique et financier de la Municipalité envers la Société d'histoire ainsi que l'établissement des objectifs et la reddition des comptes de l'organisme envers la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été préparé par les services administratifs



No de résolution
ou annotation

municipaux et les représentants de l'organisme, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11925-12-2022

CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MAISON DES ARTS SAINT-FAUSTIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité met à la disposition de la Maison des Arts Saint-Faustin le bâtiment de l'ancien presbytère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir pour l'année 2023 les modalités de soutien technique et financier de la Municipalité envers la Maison des Arts Saint-Faustin ainsi que l'établissement des objectifs et la reddition des comptes de l'organisme envers la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été préparé par les services administratifs municipaux et les représentants de l'organisme, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11926-12-2022

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés numéro 386-11-2022 du 1^{er} au 13 décembre 2022 totalise 272 167.79\$ et se détaille comme suit :

Chèques:	26 116.52\$
Transferts bancaires :	163 717.16\$
Salaires du 1 ^{er} au 13 décembre 2022:	<u>82 334.11\$</u>

Total : **272 167.79\$**

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'APPROUVER la liste des déboursés portant le numéro 386-12-2022 ainsi que la liste des salaires du 1^{er} au 13 décembre 2022 un total de 272 167.79\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 1^{er} au 13 décembre 2022 par les responsables d'activités budgétaires.

RÉSOLUTION 11927-12-2022 AUTORISATION ET FINANCEMENT DE DIVERS PROJETS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite financer certains projets à même les surplus ou fonds réservés;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement numéro 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, toute dépense, pour pouvoir être effectuée ou engagée, doit être dûment autorisée par le conseil lorsqu'elle est financée par un surplus ou par un fonds réservé.

Il est proposé par Madame la conseillère Anne Létourneau :

DE DÉCRÉTER la réalisation des projets suivants et d'autoriser les dépenses en découlant à même les surplus ou fonds réservés tel que spécifié :

Projet	Montant	Fonds/surplus
Nouveau site internet	10 000\$	Surplus libre
Constitution d'une banque de photos	3 000\$	Surplus libre
Transition à la direction générale	134 000\$	Surplus libre
APRIA inclus à la facture du service de sécurité incendie Mont-Tremblant 2023	45 000\$	Surplus libre
Défibrillateur pour la plage	1 700\$	Surplus libre
Ordinateur portable pour le camp de jour	2 500\$	Surplus libre
Employé additionnel au service des sports, loisirs, culture et vie communautaire	63 000\$	Surplus libre
4 radars pédagogiques	25 000\$	Surplus libre
Formation – atelier 5S (lean management)	5 000\$	Surplus libre
Émondage avec nacelle	15 000\$	Surplus libre
Support technique pour la gestion de l'usine de traitement des eaux usées	13 257\$	Surplus égout
Signalisation parc linéaire - secteur de la gare	2 500\$	Frais de parc
Signalisation parc linéaire - intersection rue de la Pisciculture	20 000\$	Frais de parc
Tables à pique-nique	3 000\$	Frais de parc
Rechargement des chemins 2023	50 000\$	Droits carrières-sablères
Total :	392 957\$	

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 11928-12-2022

**APPROBATION DU DÉCOMPTÉ NUMÉRO 3 FINAL DE PAVAGES MULTIPRO INC.
POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE DU CHEMIN DES LACS ET
RÉCEPTION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT QUE Pavages Multipro inc. a présenté son décompte progressif numéro 3 et final relatif aux travaux de réfection routière du chemin des Lacs au 31 août 2022, lequel se détaille comme suit :

Travaux exécutés :	695 897.01 \$
Avenant :	76 445.33 \$
Retenue de 10%	77 234.23 \$
Sous-total :	695 108.11 \$
Libération de la retenue contractuelle provisoire	108 439.44 \$
T.P.S. :	40 177.38 \$
T.V.Q. :	80 153.87 \$
GRAND TOTAL :	923 878.80 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de Pierre-Augustin Berthet, ingénieur de Équipe Laurence;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont complétés et que le coût total du contrat, incluant les variations de quantités et les avenants, s'élève à 2 168 788.68\$ plus taxes.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'APPROUVER le décompte numéro 3 final produit par Pavages Multipro inc.;

D'AUTORISER le paiement à Pavages Multipro inc. de la somme de 695 108.11 \$ plus taxes, tel que détaillé au décompte progressif numéro 3 final, ainsi que la libération de la retenue contractuelle provisoire au montant de 108 439.44\$ plus taxes;

DE CONFIRMER la réception provisoire des travaux en date du 7 septembre 2022.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 11929-12-2022

**ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET 9080-0160
QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été conclu entre 9080-0160 QUEBEC INC. et la Municipalité pour la réalisation du projet Habitations clé en main, tel qu'autorisé par la résolution numéro 11125-05-2021 adoptée le 5 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de niveau II ne sont toujours pas réalisés malgré la date d'échéance du 30 septembre 2022 mentionnée dans le protocole d'entente;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE 9080-0160 QUEBEC INC. propose la date du 31 août 2023 pour la date finale de fin de travaux de niveau II.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'addenda au protocole d'entente, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11930-12-2022

ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET IMNORD INC. POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT MULTIFAMILIAL PAR IMNORD INC.

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été conclu entre IMNORD inc. et la Municipalité pour la réalisation du projet DÉVELOPPEMENT MULTIFAMILIAL PAR IMNORD inc., tel qu'autorisé par la résolution numéro 11171-06-2021 adoptée le 2 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'une modification au protocole d'entente a été conclue entre IMNORD inc. et la Municipalité, tel qu'autorisé par la résolution numéro 11274-08-2021 adoptée le 1er septembre 2021.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de niveau II ne sont toujours pas réalisés malgré la date d'échéance du 30 octobre 2022 mentionnée dans le protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE IMNORD Inc. propose la date du 19 juillet 2024 pour la date finale de fin de travaux de niveau II.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'addenda au protocole d'entente, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11931-12-2022

EMBAUCHE DE MADAME MORGANE AUBUCHON À TITRE DE STAGIAIRE AU SERVICE DES SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu de Madame Morgane Aubuchon une demande de stage pour compléter son baccalauréat en action culturelle;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Christian Lecompte, directeur du service des sports, loisirs, culture et vie communautaire recommande l'embauche de Madame Morgane Aubuchon.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'EMBAUCHER Madame Morgane Aubuchon à titre de stagiaire au service des sports, loisirs et culture du 23 janvier au 14 mai 2023.

Les conditions de travail sont fixées conformément à la convention collective assimilées à la catégorie de personne salariée temporaire saisonnière, conformément à l'article 4.01 d) de la convention en vigueur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 11932-12-2022
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson de lever la présente séance spéciale à 21h09.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Jean Simon Levert
Maire

Gilles Bélanger
Directeur général et greffier-trésorier



**No de résolution
ou annotation**

